

NOM :**Classe :****Prénom :****Date :**

Le Commerce Triangulaire et l'Esclavage.

Document n°1 : Les richesses venues de l'Atlantique.

Au début du 17^{ème} siècle, les royaumes européens (Angleterre, France, Pays-Bas, Espagne, Portugal) financent de grandes flottes de commerce et de guerre pour s'assurer le contrôle des voies qui mènent aux *comptoirs* d'Afrique, aux *colonies* d'Amérique, des Antilles et jusqu'à l'Extrême-Orient. Un "commerce triangulaire" en trois étapes, risqué mais très rentable, se met alors en place.

Tout d'abord, les navires européens quittent les grands ports donnant sur l'Océan Atlantique (Londres, Liverpool, Nantes, Bordeaux...) chargés de tissus, d'armes et de "pacotilles". Arrivés sur les côtes africaines, ces objets sont échangés contre des esclaves capturés à l'intérieur du continent.

Les navires transportent alors, dans des conditions souvent terribles, les esclaves jusque sur les côtes des Antilles et des Amériques : ils sont vendus aux *colons* pour travailler dans les champs et les mines du nouveau continent.

Les bateaux repartent ensuite vers l'Europe, chargés de produits tropicaux (café, sucre, tabac, maïs, indigo...) qui seront revendus très chers dans les ports de commerce et sur les marchés du vieux continent.

Pendant près de deux siècles, ce commerce a fait la fortune de toute une nouvelle "bourgeoisie" de commerçants, d'armateurs et de négociants européens. En revanche, plus de 15 millions d'Africains ont été déracinés et transportés de force jusqu'en Amérique pour y être réduits en esclavage.

1/ D'après ce document, quels pays ont mis en place un *commerce triangulaire* ? Quand ?

.....

2/ Quelles étaient les trois étapes de ce commerce ? Quelles marchandises étaient transportées ?

1^{ère} étape :

.....

2^{ème} :

.....

3^{ème} :

.....

Document n°2 : Les comptes d'un navire négrier, le *Fortuna*.

En mars 1827, le navire *Fortuna* quitta la côte de Sierra Leone en direction de La Havane (sur l'île de Cuba) avec, à son bord, **217 esclaves noirs** capturés en Afrique de l'Ouest.

Selon les comptes du propriétaire de ce navire, les *frais d'armement* (équipements, voiles, vivres, salaires...) s'élevèrent à **20 742 livres**.

Une fois à La Havane, les esclaves furent vendus au marché et rapportèrent la somme totale de... **77 469 livres** ! Ensuite, les cales du navire furent chargées de 200 000 cigares et de 500 onces d'or mexicain qui seraient ensuite emportés et revendus en Europe pour un gain total d'environ **320 000 livres** !

(une livre = une pièce d'or)

3/ Pourquoi le commerce triangulaire était-il *très rentable* pour les Européens ?

.....

Document n°3 : Un marché aux esclaves (gravure anonyme, 1835).



4/ Décrivez cette image. Que nous montre-t-elle ?

.....

Document n°4 : Les conditions de travail en Amérique.

a) *Le travail forcé dans les plantations (Bernardin de Saint-Pierre, 1773) :*

« Au point du jour, trois coups de fouet sont le signal qui les appelle à l’ouvrage. Chacun se rend avec sa pioche dans les plantations où ils travaillent sous l’ardeur du soleil. [...] A la moindre négligence, on les attache par les pieds et par les mains sur une échelle ; le commandeur, armé d’un fouet de poste, leur donne sur le dos nu cinquante, cent ou jusqu’à deux cents coups. Ensuite, on détache le misérable tout sanglant et on le ramène au travail. »

b) *Extraits du Code Noir (texte signé par Louis XIV en 1685) :*

Art.15 : Défendons aux esclaves de porter aucune arme offensive, ni gros bâtons sous peine du fouet [...]

Art.33 : L’esclave qui aura frappé son maître ou la femme de son maître ou leurs enfants avec contusion de sang, ou au visage, sera puni de mort.

Art.38 : L’esclave qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l’aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d’une fleur de lys sur une épaule, et s’il récidive il aura le jarret coupé et sera marqué d’une fleur de lys sur l’autre épaule, et la 3^{ème} fois, il sera puni de mort.

5/ En Amérique, de quelle manière les esclaves étaient-ils traités par leurs maîtres ?

.....
.....
.....
.....
.....

6/ Au 18^{ème} siècle, les colons avaient-ils le droit de traiter leurs esclaves de cette manière ? Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

7/ Pourquoi peut-on dire que le *Code Noir* était un texte *raciste* ?

.....
.....
.....

NOM :

Classe :

Prénom :

Date :

La Mondialisation des échanges.

Document n°1 : Qu'est-ce que la mondialisation ? (questions/réponses).

. Qu'est-ce que la mondialisation ? Est-ce que cela nous concerne vraiment ?

La mondialisation, c'est un phénomène planétaire mais que nous pouvons observer chaque jour près de chez nous. Il suffit d'aller dans une grande surface (supermarché, centre commercial...) pour s'apercevoir que plus de 80% des produits que nous pouvons acheter sont fabriqués à l'étranger. Et pas forcément dans des pays proches : ce sont souvent des pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud...

. Ce sont les produits Made in China ou Made in India que l'on trouve souvent dans les magasins, c'est ça ?

Oui, ce sont des produits fabriqués en grandes quantités et à des prix très bas que nous pouvons acheter chaque jour : presque tous les vêtements, les jouets ou les appareils électroniques que nous utilisons ont fait le tour de la Terre avant d'arriver chez nous !

. Mais comment est-ce possible ?

C'est possible grâce aux navires cargo, aux tankers, aux porte-conteneurs... Ce sont d'immenses bateaux qui portent à eux seuls des millions de tonnes de marchandises. En quelques semaines, ils peuvent traverser les océans et déposer leurs cargaisons dans d'immenses ports (Shanghai, Rotterdam, New York, Singapour...). Les marchandises sont ensuite acheminées par trains ou par camions jusqu'à leur lieu de vente.

. Mais cela doit coûter très cher, non ?

Non car, plus le nombre de marchandises est grand, plus le prix du transport pour chaque objet est faible. En général, le prix du transport représente moins de 5% du prix de vente de l'objet (par exemple, moins de 5 € pour un jean de marque vendu 100 €).

. Depuis quand la mondialisation existe-t-elle ?

Elle se développe depuis une trentaine d'années avec la multiplication des grands navires de marchandises. Avant, cela coûtait très cher de faire venir des objets fabriqués en Chine ou en Inde. Et puis il y a aussi le développement du transport aérien (pour les personnes) et surtout d'Internet (pour les informations et les paiements) qui accélèrent de plus en plus ce phénomène de rapprochement.

. Pourquoi la mondialisation est-elle souvent critiquée ? Est-ce que c'est une bonne ou une mauvaise chose pour nous ?

Comme toujours, il y a des points positifs et des points négatifs. Les points positifs sont ceux qui nous permettent d'acheter de nombreux produits à des prix relativement bas. Les points négatifs concernent surtout la dégradation de l'environnement et les délocalisations.

. Ça veut dire quoi une « délocalisation » ?

Cela signifie que l'on ferme une usine dans un pays riche pour ouvrir la même usine dans un pays plus pauvre où les ouvriers travailleront pour des salaires beaucoup plus bas. En France, un ouvrier touche un salaire minimum d'environ 1 000 € par mois alors que, dans certains pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud le salaire minimum tourne parfois autour de 100 € par

mois.

. Comment des ouvriers peuvent-ils accepter de travailler pour 50 € par mois ?

Parce que, dans leur pays, un salaire de 50 ou 100 € par mois permet de se nourrir, de se loger et de s'habiller : dans un pays pauvre, c'est ça l'essentiel. Dans des pays riches, ces sommes sont dérisoires : il est donc très difficile de garder des usines en France et le chômage (comme la pauvreté) ne cesse d'augmenter.

. On ne peut pas obliger une usine à rester en France ?

Ça serait très compliqué car cette usine fabriquerait des produits plus chers que celles installées à l'étranger. Elle aurait du mal à les vendre à cause de leur prix. Dans la mondialisation, la concurrence est devenue planétaire et un des grands défis du 21^{ème} siècle sera de fixer des règles mondiales permettant à chaque pays de favoriser son développement en fonction de ses besoins. Mais ce n'est pas encore le cas.

1/ D'après ce texte, que signifie le mot « mondialisation » ?

.....
.....
.....

2/ Pourquoi, aujourd'hui en France, un produit fabriqué en Asie est-il beaucoup moins cher qu'un produit fabriqué en France ? Donnez deux réponses.

.....
.....
.....
.....
.....

3/ Pour la France (et les autres pays riches), quels sont les avantages de la mondialisation ?

.....
.....
.....
.....
.....

4/ Pour la France, quels sont les inconvénients de la mondialisation ?

.....
.....
.....
.....
.....

5/ D'après votre manuel page 278 (doc.1), qu'est-ce qu'un *conteneur* ? Pour quelles raisons ces conteneurs sont-ils de plus en plus utilisés dans le transport mondial de marchandises ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Document 1 : Porte-conteneurs géant (11 000 boîtes) de la compagnie danoise Maersk.



Un trajet entre l'Asie et l'Europe sur ce navire est facturé environ 1 500 € par conteneur.

6/ Calculez la valeur marchande globale d'un navire rempli de 11 000 conteneurs :

.....

7/ Un des conteneurs est rempli de 9 000 paires de tennis. Calculez le prix du transport pour chaque paire de tennis :

8/ Un des conteneurs est rempli de 87 150 fers à lisser. Calculez le prix du transport pour chaque fer à lisser :

9/ *Connaissances personnelles* : Comment s'appelle la principale compagnie française de transport maritime ? Où est situé son siège social ?

.....

.....

.....

NOM, Prénom :**Classe :****La liberté d'expression : un droit et ses limites.****Document n°1 : La liberté d'expression d'après les textes officiels.**

a) Article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789).

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi. »

b) Extraits de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

« Article 7 : Tout journal ou écrit périodique peut être publié, sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement. »

« Article 29 : Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une **diffamation**. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable [...]. Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une **injure**. »

c) Extraits des articles 1 et 2 de la loi du 1er juillet 1972.

« Ceux qui, soit par des discours, soit par des écrits, imprimés, emblèmes, images, auront provoqué la **discrimination**, la **haine** ou la **violence** à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine, leur nationalité, leur couleur de peau ou leur religion seront punis d'une amende de 300 à 45 000 Euros et/ou [après jugement, selon la gravité des faits] d'un emprisonnement d'un mois à un an. »1/ Dans une démocratie, que peut-on faire librement grâce à la *liberté d'expression* ?2/ Mais quelles sont les limites de la *liberté d'expression* ?3/ En France, quelles sanctions peuvent être infligées aux personnes qui abusent de la *liberté d'expression* ?**Document n°2 : Le CSA, autorité de régulation de l'audiovisuel.**Créé en 1989, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) est composé de neuf membres chargés de veiller à l'application des lois françaises dans les médias audiovisuels. Ainsi, le CSA surveille l'application de la loi du 1^{er} juillet 1972 mais il est aussi attentif aux règles de la protection des mineurs, de la part d'œuvres françaises diffusées...En cas de faute, le CSA a des moyens de répression qui vont de la simple amende jusqu'à la suspension d'une émission voire d'une chaîne toute entière. Néanmoins, le CSA n'est pas un organisme de *censure* au service du pouvoir politique : pour pouvoir sanctionner, il doit d'abord prouver que la loi n'a pas été respectée.

4/ En France, qu'est-ce que le CSA ? Dans quel cas peut-il sanctionner une émission de radio ou de télévision.

5/ Imaginez et racontez un exemple précis dans lequel le CSA serait amené à sanctionner une émission de télévision ou de radio.

Document n°3 : Un journal satirique légal, Charlie Hebdo.Créés en 1970, Charlie Hebdo est un journal hebdomadaire qui, en plus de ses articles et de ses enquêtes, laisse une très large place aux *caricatures* – parfois violentes et même vulgaires – de personnalités politiques, médiatiques, religieuses, sportives ou autres.Bien que soumis aux lois françaises, les journalistes et les dessinateurs de Charlie Hebdo disposent d'une très grande liberté de ton. Les plaintes contre le journal sont rares et aucune n'a jusqu'ici abouti à une condamnation sérieuse : en France, toute personne qui souhaite être connue ou avoir du pouvoir doit accepter le risque de la *caricature* au nom de la liberté d'expression.

6/ Pourquoi peut-on dire que les journaux comme Charlie Hebdo montrent que la France est une véritable démocratie ?

